

RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL - CHIFFRES CLÉS 2020

RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL EN PAIEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2020 RESIDENTS A LA REUNION : 93 613*

* A la Réunion, les salariés des secteurs agricoles sont déclarés au Régime Général. Les salaires perçus dans le cadre de ces activités, ainsi que les périodes d'assurance correspondantes, sont intégralement prises en compte dans le calcul des droits à retraite par le Régime Général. Dans les DOM le Régime Agricole ne gère que les retraites des Non-Salariés Agricoles (exploitants, conjoints,...)

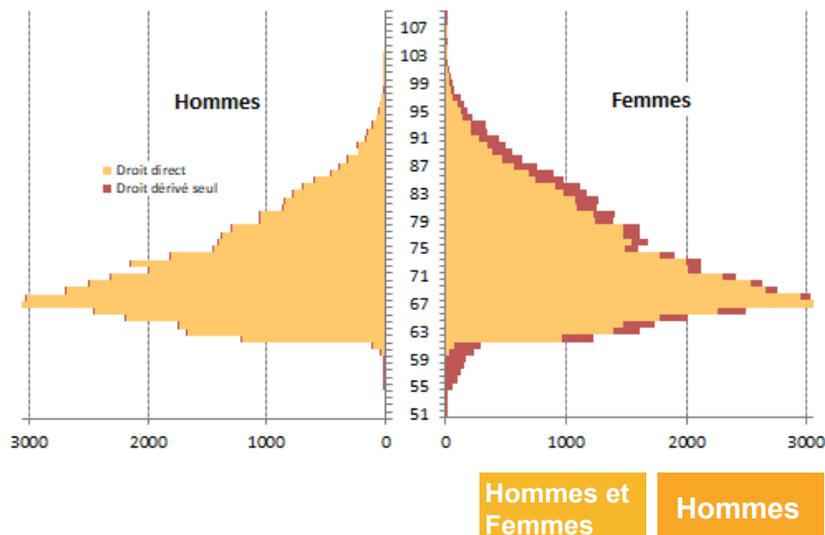
Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP)

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Nombre total de retraités (droits directs et droits dérivés)	93 613	42 783	50 830
Droits directs	86 825	42 544	44 281
Pensions normales	64 427	32 717	31 710
Pensions d'ex-invalides	3 281	1 790	1 491
Pensions d'inaptitude au travail	19 113	8 036	11 077
Droits directs contributifs	86 821	42 543	44 278
<i>Dont :</i>			
Retraités en retraite progressive	84	32	52
Taux de polypensionnés	28 %	34 %	21 %
Droits directs non contributifs	4	1	3
<i>Droits directs (contributifs ou non) servis seuls (sans droit dérivé au Régime Général)</i>	73 798	41 080	32 718
Droits dérivés (réversion)	19 815	1 703	18 112
Servis sans droit direct au régime général	6 788	239	6 549
Servis avec un droit direct au régime général	13 027	1 464	11 563
Droits dérivés bénéficiaires de la majoration de pension de réversion	3 033	75	2 958
Age moyen de l'ensemble des retraités			

Source : SNSP-Stock Prestataires 2020



Pyramide des âges des retraités en paiement



Retraites anticipées et mesures dérogatoires

Retraités ayant bénéficié d'un départ anticipé

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Retraites anticipées longue carrière	1 917	1 270	647
Retraites anticipées assurés handicapés	24	15	9
Retraites anticipées travailleurs handicapés	19	14	5
Travailleurs de l'amiante	31	29	2
Incapacité permanente (pénibilité loi 2010)	175	128	47

Minimum contributif (1)

	Effectif	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Effectif		47 792	19 373	28 419
Proportion parmi les droits directs contributifs		55.0%	45.5 %	64.2 %

Compléments de pension

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Majoration pour enfants	66 676	25 985	40 691
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	32	4	28
Majoration pour tierce personne	237	164	73
Pensions assorties d'une majoration L.814-2(2)			
a - à titre de prestataire	2 977	1 193	1 784
b - à titre de conjoint seul	253	242	11
c - à titre de prestataire et conjoint (comptées pour 1)	66	59	7
Ensemble des bénéficiaires de majorations L.814-2 (a+b+2c)	3 362	1 553	1 809

Pensions assorties du minimum vieillesse ou de l'Asi (3)

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
a - à titre de prestataire	19 560	7 433	12 127
b - à titre de conjoint seul	56	50	6
c - à titre de prestataire et conjoint (comptées pour 1)	194	175	19
Ensemble des bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'Asi (a+b+2c)	20 004	7 833	12 171

(1) Retraités bénéficiaires du minimum contributif servi en application des règles du minimum contributif tous régimes.

(2) Genre du titulaire de la retraite de base - Majoration L.814-2 : complément de retraite premier niveau. Ancienne majoration toujours servie mais plus attribuée depuis 2006.

(3) Genre du titulaire de la retraite de base - Allocation supplémentaire (ancien dispositif) + Aspa (allocation de solidarité aux personnes âgées ; art. L.815-1)

+ ASI (allocation supplémentaire d'invalidité ; art. L.815-24)

Montants

Montant global (4) mensuel moyen de la pension servie par le régime général (y compris compléments de pensions)

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Bénéficiaires d'un droit direct (servi avec ou sans droit dérivé) : 86 825 retraités	679 €	693 €	665 €
Bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul (sans droit direct au régime général) : 6 788 retraités	471 €	327 €	476 €
Ensemble : 93 613 retraités	664 €	690 €	641 €
Bénéficiaires d'un droit direct avec carrière complète au régime général (6) : 24 564 retraités	1 033 €	1 034 €	1 032 €

Montant de base mensuel moyen du droit direct ou du droit dérivé après application des règles de minimum et maximum (5)

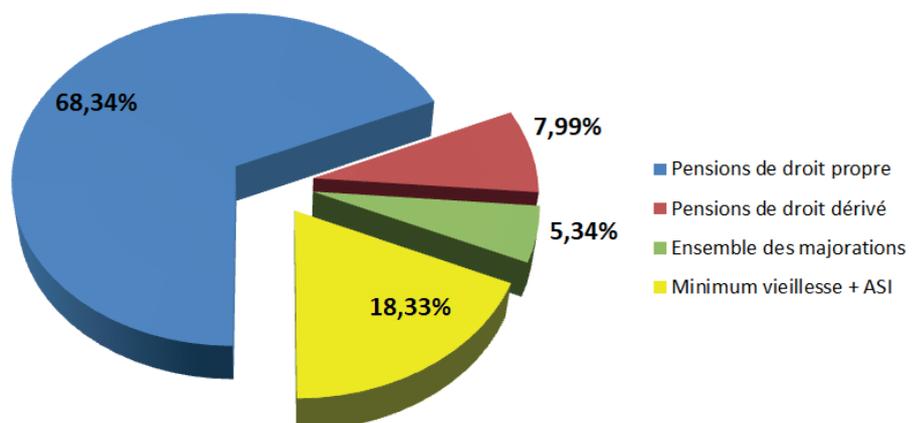
	Hommes et Femmes		Hommes		Femmes	
	Sans majoration enfant 10 %	Avec majoration enfant 10 %	Sans majoration enfant 10 %	Avec majoration enfant 10 %	Sans majoration enfant 10 %	Avec majoration enfant 10 %
Bénéficiaires d'un droit direct (servi avec ou sans droit dérivé) : 86 825 retraités	495 €	528 €	539 €	571 €	454 €	486 €
Bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul (sans droit direct au régime général) : 19 815 retraités	253 €	293 €	236 €	282 €	255 €	294 €
Bénéficiaires d'un droit direct avec carrière complète au régime général (6) : 24 564 retraités	945 €	1 000 €	953 €	1 011 €	935 €	985 €

Répartition des dépenses en types de prestations

Source : Direction Statistique et Prospective Retraite 2020

Montant des dépenses annuelles en 2019 :
735,3 millions €

Evolution par rapport à 2017 :
+ 6,63 %



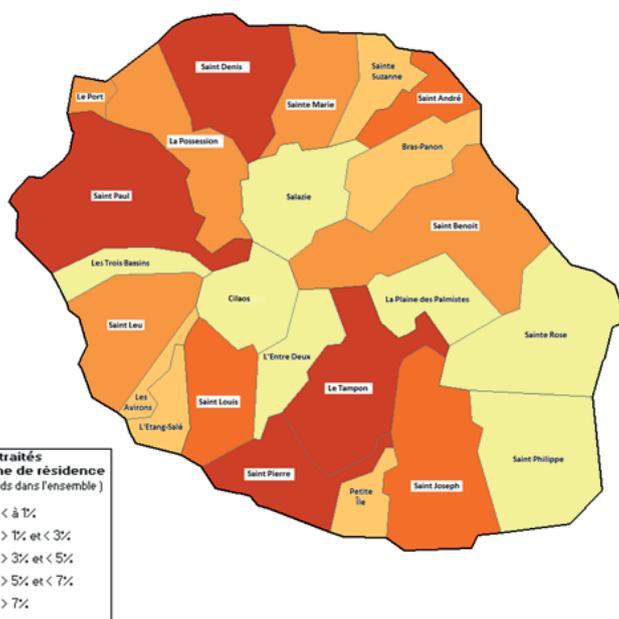
Prélèvement sociaux

Retraités assujettis au 31 décembre 2020

	Retraités assujettis	Proportion de retraités assujettis	Taux de prélèvement en vigueur
Contribution sociale généralisée (CSG) taux fort	15 263	16,30 %	8,30 %
Contribution sociale généralisée (CSG) taux médian	9 362	10,00 %	6,60 %
Contribution sociale généralisée (CSG) taux faible	7 088	7,57 %	3,80 %
Cotisation d'assurance maladie	80	0,09 %	3,20 %
Exonérés de prélèvements	61 900	66,12 %	

Résidence des retraités

Lieu de résidence (par communes)	Nombre de retraités	répartition par commune	poids de retraités par commune
BRAS PANON	1 382	1,5%	10,7%
CILAOS	707	0,8%	12,7%
ENTRE DEUX	824	0,9%	11,8%
L ETANG SALE	1 577	1,7%	11,0%
LA PLAINE DES PALMISTES	752	0,8%	11,3%
LA POSSESSION	2 861	3,1%	8,7%
LE PORT	3 842	4,1%	11,4%
LE TAMPON	10 336	11,0%	12,9%
LES AVIRONS	1 298	1,4%	11,3%
LES TROIS BASSINS	786	0,8%	11,0%
PETITE ILE	1 665	1,8%	13,4%
SALAZIE	815	0,9%	11,2%
ST ANDRE	5 205	5,6%	9,1%
ST BENOIT	3 788	4,0%	10,1%
ST DENIS	16 704	17,8%	11,0%
ST JOSEPH	4 708	5,0%	12,4%
ST LEU	3 640	3,9%	10,5%
ST LOUIS	5 626	6,0%	10,4%
ST PAUL	11 501	12,3%	11,0%
ST PHILIPPE	666	0,7%	12,8%
ST PIERRE	9 550	10,2%	11,1%
STE MARIE	3 706	4,0%	11,0%
STE ROSE	803	0,9%	12,6%
STE SUZANNE	2 332	2,5%	9,7%
TOTAL Réunion	95 074		11,0%



Source SNSP 2020, Population au 01/01/2018 issue des données de Recensement INSEE

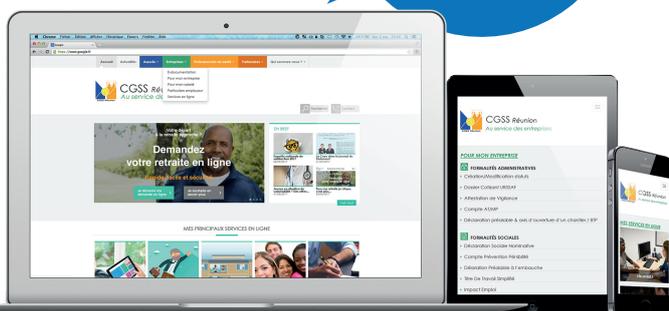
(4) Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels (Cf. compléments de pensions au recto). Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

(5) Montant de base après application des règles de minimum et maximum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion et écrêtement du plafond de la Sécurité sociale).

(6) Pensions de droit direct calculée à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au Régime Général.

Document disponible dans le menu :

Entreprise > edocumentation



Directeur de publication : Benoît Sério

Rédacteur : Observatoire économique, Social et des Fragilités CGSS DE LA RÉUNION

Contact : olivier.andre@cgss.re

Pour + d'info : www.cgss.re